



## Profil de la pêche commerciale du pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*) dans la région du Golfe

SÉRIE ANALYSES STATISTIQUES ET ÉCONOMIQUES

Analyse économique

Direction générale d'Analyse économique et statistiques

# No.1-5

Profil de la pêche commerciale du pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*) dans la région du Golfe

M. Mallet

Direction des politiques et des services économiques  
Pêches et Océans Canada, Région du Golfe  
343, avenue de l'Université, C.P. 5030  
Moncton, Nouveau-Brunswick  
E1C 9B6

2010

Série Analyses statistiques et économiques  
Publication **No.1-5**

Publié par:  
Analyses économiques et statistiques  
Secteur des politiques  
Pêches et Océans Canada  
200, rue Kent  
Ottawa, Ontario  
K1A 0E6

Profil de la pêche commerciale du pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*) dans la région du Golfe.

Also available in English.

DFO/2010-1677  
Cat. No.Fs22-7/1-5F-PDF  
ISBN 978-1-100-95002-0  
ISSN 1921-877X

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada. 2010.

« Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou du produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique ou mécanique, photocopie, enregistrement magnétique ou autre, ou de la verser dans un système de recherche documentaire, sans l'autorisation écrite préalable du ministre de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5, [Copyright.Droitdauteur@communication.gc.ca](mailto:Copyright.Droitdauteur@communication.gc.ca). »

On doit citer la publication comme suit :

Mallet, M. 2010. Profil de la pêche commerciale du pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*) dans la région du Golfe. Rapport de Série Analyses statistiques et économiques. **No.1-5**: v + 25 p.

## TABLE DES MATIÈRES

	page
RÉSUMÉ.....	v
ABSTRACT.....	v
1.0 CONTEXTE.....	1
2.0 DESCRIPTION DE LA PÊCHE DU PÉTONCLE .....	3
2.1 Nombre de permis de pêche.....	5
2.2 Caractéristiques de la flottille .....	8
3.0 DESCRIPTION DES PRINCIPALES MESURES DE GESTION .....	8
4.0 INFORMATION SUR LA PÊCHE .....	10
5.0 DÉBARQUEMENTS.....	11
6.0 PRIX.....	12
7.0 INFORMATION SUR LA PRODUCTION .....	14
8.0 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES MARCHÉS.....	14
9.0 CONCLUSIONS.....	16
10.0 RÉFÉRENCES.....	17
ANNEXE 1 Nombre de permis de pêche commerciale du pétoncle dans la région du Golfe .....	18
ANNEXE 2 Nombre de permis de pêche du pétoncle émis à des Premières nations .....	19
ANNEXE 3 Volume, en tonnes métriques de chairs, des débarquements de pétoncle dans la région du Golfe, de 1968 à 2009p.....	20
ANNEXE 4 Valeurs, en milliers de dollars, et prix moyens des débarquements de pétoncle dans la région du Golfe, de 1968 à 2009p.....	21
ANNEXE 5. Volume des exportations canadiennes de pétoncle selon la province d'exportation.....	22
ANNEXE 6. Valeur des exportations canadiennes de pétoncle selon la province d'exportation.....	23
ANNEXE 7. Exportations canadiennes de pétoncle par principaux pays destinataires ...	24
ANNEXE 8. Volume et valeur de pétoncles des autres régions administratives du MPO de l'Atlantique .....	25

## LISTE DES TABLEAUX

	<b>page</b>
Tableau 1. Nombre de titulaires de permis de pêche du pétoncle et nombre de titulaires actifs (qui déclarent des débarquements de pétoncle) selon la zone de pêche du pétoncle en 2009, à l'exception des Premières nations.....	6
Tableau 2. Nombre de permis de pêche du pétoncle détenus par des Premières nations dans la région du Golfe en 2009. ....	6
Tableau 3. Résumé des activités des détenteurs de permis de pêche traditionnels du pétoncle en 2009 d'après les rapports officiels sur les débarquements (Premières nations exclues).....	7
Tableau 4. Âge moyen et nombre de bateaux selon la zone de pêche du pétoncle d'après l'activité du bateau dans la pêche du pétoncle en 2007* (excluant les bateaux des Premières nations).....	8
Tableau 5. Quelques mesures importantes de gestion de la pêche du pétoncle en 2009....	9
Tableau 6. Nombre de pêcheurs et nombre total de jours de pêche en 2009 d'après l'information tirée des journaux de bord* . ....	10
Tableau 7. Moyenne des prises, en livre par heure de dragage, selon les livres de bord* .	11

## LISTE DES FIGURES

	<b>page</b>
Figure 1. Débarquements* de pétoncle au Canada atlantique, en tonnes de chairs et en valeur, selon les zones de gestion du MPO.....	2
Figure 2. Valeur au débarquement* des pêches de mollusques dans la région du Golfe de 1984 à 2009p.....	2
Figure 3. Valeur au débarquement* de toutes les pêches pratiquées dans la région du Golfe en 2009p.....	3
Figure 4. Zones de pêche du pétoncle (ZPP) dans le golfe du Saint-Laurent.....	4
Figure 5. Zones tampon (zones ombrées) actuellement en place dans la région du Golfe et établies dans le but de réduire les effets de la pêche du pétoncle .....	5
Figure 6. Distribution des revenus annuels bruts des pêcheurs tirés de la pêche du pétoncle dans les ZPP 21a,b,c, 22 et 24 en 2005, 2008 et 2009p. ....	11
Figure 7. Débarquements en tonnes métriques de chairs, selon la zone de pêche du pétoncle et valeur totale de 1969 à 2009p* . ....	12
Figure 8. Prix annuel moyen à l'importation américaine, à l'exportation canadienne et au débarquement.....	13
Figure 9. Production déclarée des usines de transformation du pétoncle dans la région du Golfe (toutes les formes du produit) pour la période 2003-2008p.....	14
Figure 10. Volume et valeur totale des exportations canadiennes de pétoncle, tous produits confondus, selon la province, de 1990 à 2009p.....	15
Figure 11. Valeur des exportations canadiennes de pétoncle géant en 2009p selon la province d'origine.....	16
Figure 12. Exportations canadiennes de 1990 à 2009p selon les principaux pays destinataires.....	16

## RÉSUMÉ

La pêche du pétoncle dans la région du Golfe est principalement une pêche complémentaire. En 2009, 204 des 772 détenteurs de permis de pêche du pétoncle, soit 26 %, étaient actifs. Ils ont débarqué 112 tm de chairs, d'une valeur au débarquement de plus de 1,734 M\$, ce qui équivaut à un revenu brute moyen de près de 8 500 \$ par pêcheur actif. Globalement, le volume des débarquements de pétoncle dans la région du Golfe représente environ 2 % du total des débarquements canadiens de pétoncle.

Des 772 permis de pêche du pétoncle émis en 2009, 729 étaient des permis de pêche traditionnels et 43 étaient des permis de pêche commerciale communautaire émis à des Premières nations.

En 2008, cinq usines faisaient la transformation du pétoncle dans la région du Golfe, soit l'emballage des muscles pour la vente au frais et congelé. En 2008, moins de 1 % de la production était à l'état fumé ou de mélange à chaud.

Les États-Unis et la France sont les principaux importateurs de pétoncles canadiens, représentant 52 % et 26 % respectivement de la valeur totale des exportations canadiennes de 2009.

---

## ABSTRACT

In the Gulf Region, the scallop fishery is mostly a secondary fishery. In 2009, 204 (26%) of the 772 scallop license holders were active, landing 112mt of scallop meats for a landed value of over \$1,734 million, equivalent to an average gross revenue of about \$8,500 per active scallop harvesters. Overall the Gulf Region scallop landed volume represents around 2% of all scallops landed in Canada.

From the 772 scallop fishing licences holders in 2009, 729 were traditional scallop fishing licences and 43 were First Nation Commercial Communal fishing licences.

In 2008, five plants were processing scallop in the Gulf Region, consisting mostly of packaging muscle meats to sell fresh or frozen. In 2008, less than 1% of the production was smoked or chowder mix.

Major importers of Canadian scallops are the US and France with 52% and 26% respectively of the 2009 total Canadian exports value.

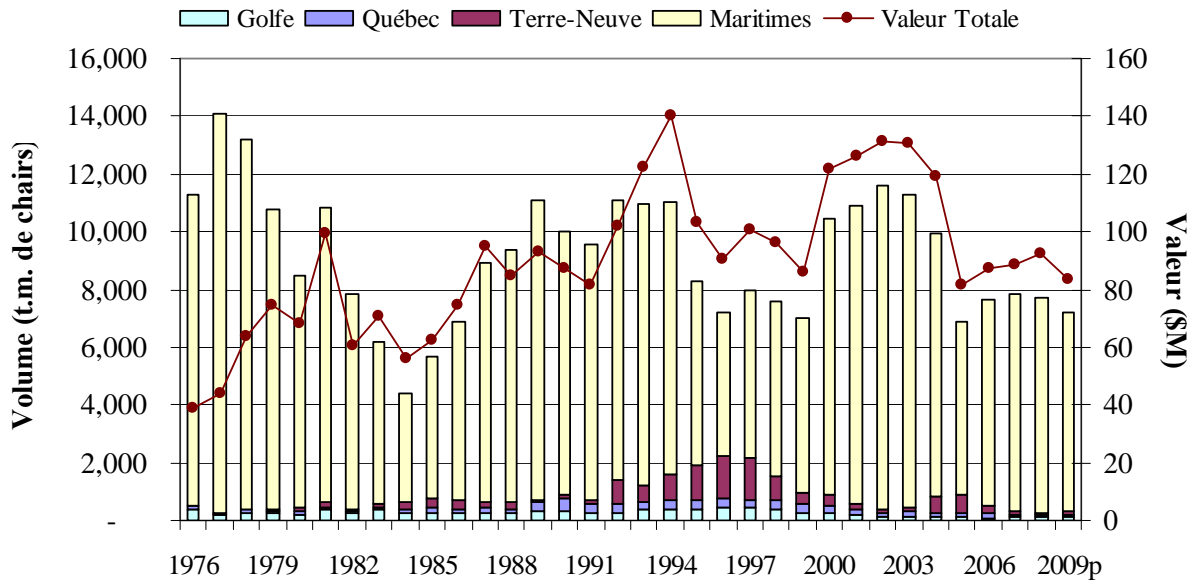
## 1.0 CONTEXTE

Le pétoncle géant (*Placopecten magellanicus*) se classe parmi les plus importantes espèces commerciales de mollusques au Canada. Bien qu'il existe plus de 300 espèces de pétoncle de par le monde, le pétoncle d'Islande (*Chlamys islandica*) est la seule autre espèce de pétoncle sauvage qui se trouve dans les eaux côtières de la côte Est du Canada (Pêches et Océans Canada (MPO), 1988). Le pétoncle de baie (*Argopecten irradians*) utilisé en aquaculture est une espèce introduite provenant des États-Unis. Le pétoncle géant se trouve dans l'Atlantique Nord-Ouest, depuis la côte nord du golfe du Saint-Laurent jusqu'au cap Hatteras, en Caroline du Nord. Son habitat varie des eaux peu profondes (moins de 18 m) aux eaux profondes (54 m). Dans le golfe du Saint-Laurent, la profondeur de l'habitat s'échelonne entre 5 m et 40 m (Pêches et Océans Canada, 1988).

Jusqu'en 1945, la pêche du pétoncle était pratiquée principalement dans la baie de Fundy et sur le banc Georges, dans les Maritimes. Après la Seconde Guerre mondiale, les débarquements ont plus que triplé alors que la pêche du pétoncle s'est développée dans le golfe du Saint-Laurent, surtout dans le détroit de Northumberland (Pêches et Océans Canada, 1988). Cependant, la majorité des débarquements canadiens de pétoncles proviennent encore de la région des Maritimes (figure 1). Le volume des débarquements dans la région du Golfe en 2009 représentait moins de 2 % du total des débarquements dans la région de l'Atlantique. Depuis la diminution importante des débarquements en 2005, le total pour la région de l'Atlantique montre une tendance à la hausse mais n'a pas encore atteint la moyenne pour 2000-2004 (figure 1).

Dans la région du Golfe, la pêche du pétoncle constituait la pêche de mollusques la plus lucrative jusqu'au milieu des années 1990, mais elle a depuis laissé la place à la récolte des huîtres en terme de valeur au débarquement (figure 2). Il convient de noter que, depuis 1996, la plus grande partie des revenus tirés des moules dans la région du Golfe proviennent de l'aquaculture. En 2009, la pêche du pétoncle représentait environ 0,7 % de la valeur totale au débarquement de l'ensemble des pêches pratiquées dans la région du Golfe (figure 3).

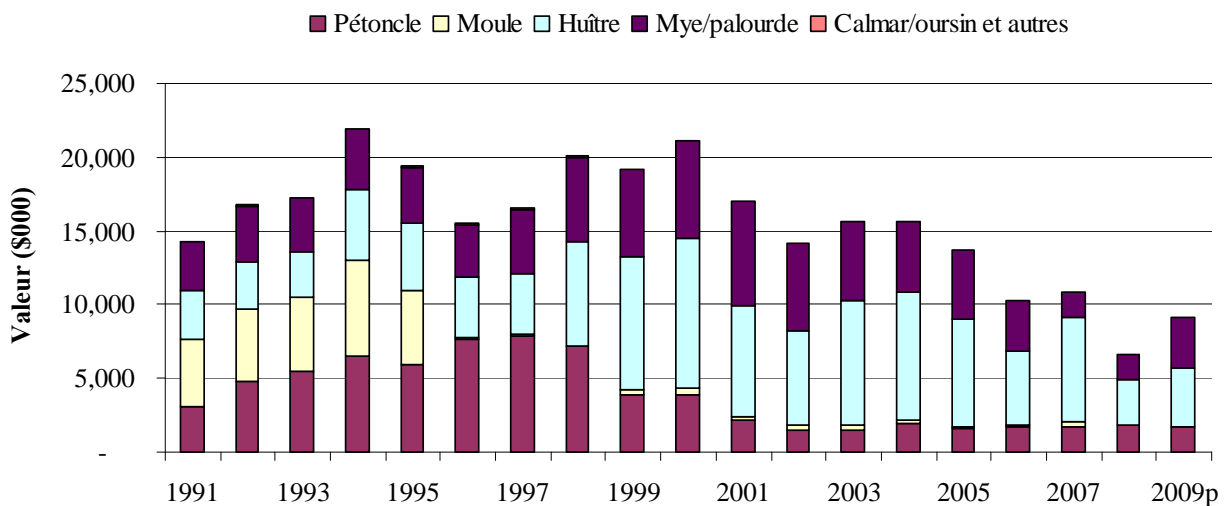
**Figure 1.** Débarquements\* de pétoncle au Canada atlantique, en tonnes de chairs et en valeur, selon les zones de gestion du MPO.



\*Les débarquements de pétoncle d'Islande sont inclus dans les débarquements à Terre-Neuve-et-Labrador; données préliminaires pour 2009

**Source :** Services statistiques du MPO, Ottawa; Direction des politiques et de l'économique, régions du Québec, du Golfe, des Maritimes et de Terre-Neuve-et-Labrador. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

**Figure 2.** Valeur au débarquement\* des pêches de mollusques dans la région du Golfe de 1984 à 2009 préliminaire (p).

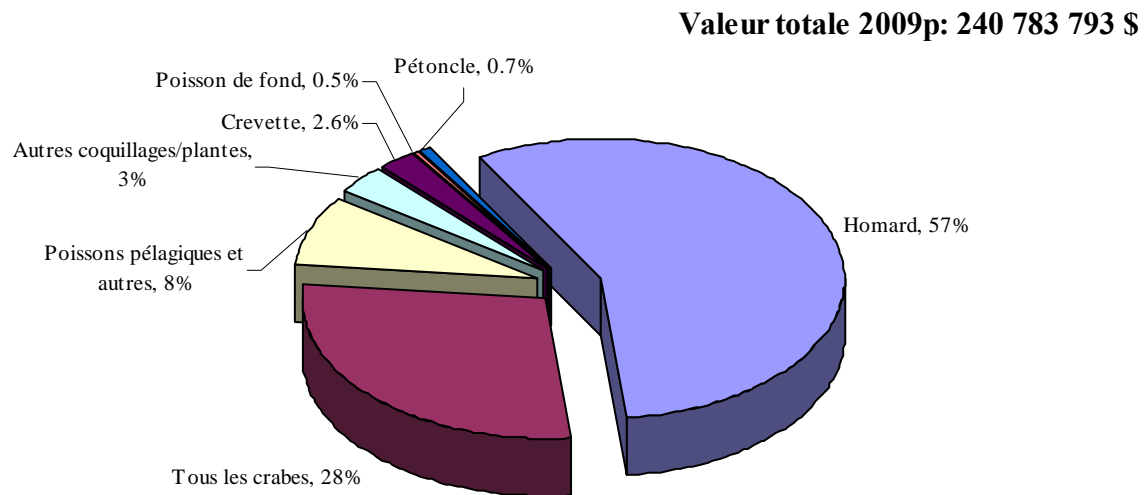


\*Depuis 1996, la plus grande partie des débarquements de moules sont classés comme production aquacole. Ils sont donc exclus. Les revenus tirés des huîtres incluent le produit sauvage et le produit de culture.

**Source :** MPO, Ottawa. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.



**Figure 3.** Valeur au débarquement\* de toutes les pêches pratiquées dans la région du Golfe en 2009p.



\* La plus grande partie des débarquements de moules sont classés comme production aquacole et sont donc exclus. Les revenus tirés des huîtres incluent le produit sauvage et le produit de culture.

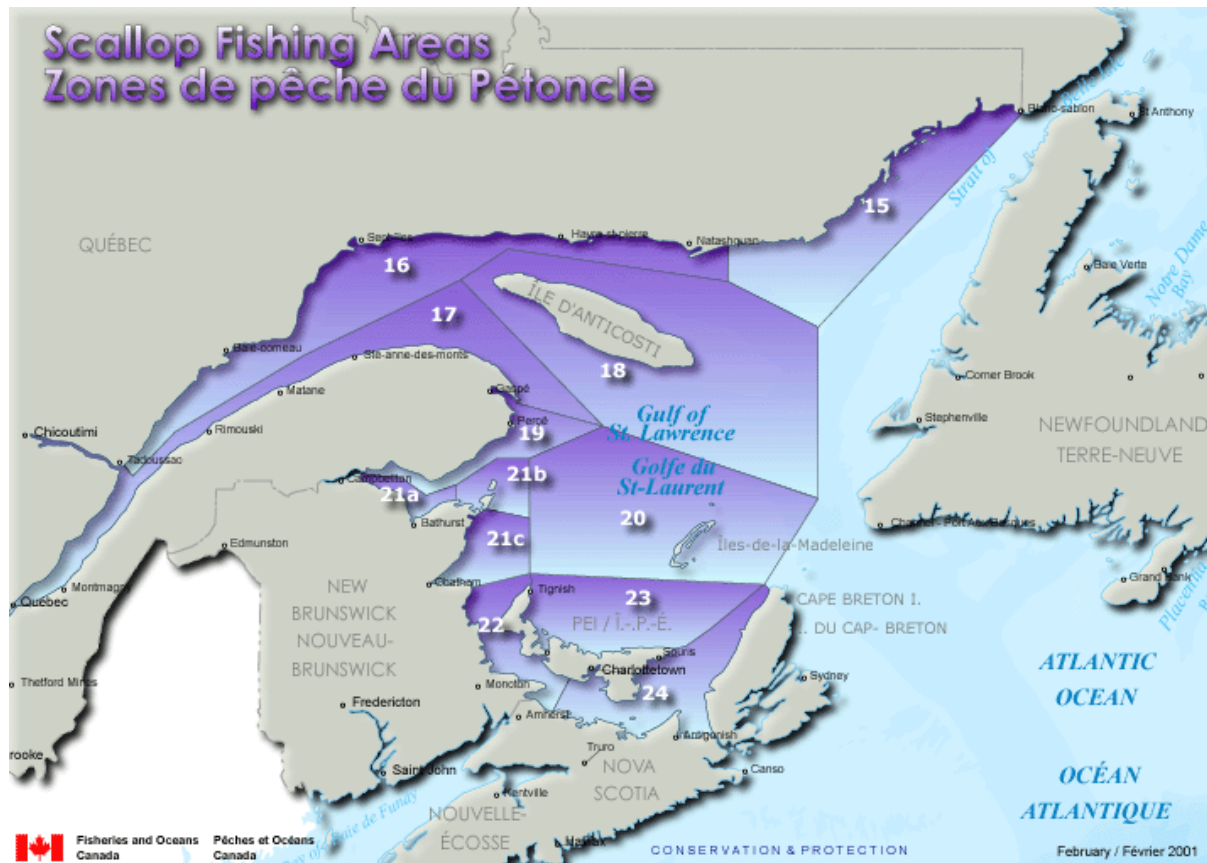
**Source et compilation :** MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

Selon l'habitat, les conditions environnementales et les mesures de gestion (compte de chair), il faut de quatre à cinq ans à un pétoncle géant pour atteindre une taille marchande (Davidson *et al.*, 2007). Des pressions sont exercées au niveau international pour limiter ou complètement interdire les engins mobiles de pêche du pétoncle, comme les dragues et une pêche commerciale expérimentale en scaphandre autonome est pratiquée depuis 2006. En raison de la baisse des débarquements de pétoncle, des projets de mise en valeur de ce coquillage ont été lancés au début des années 1990 dans la région du Québec et à la fin des années 1990 dans la région du Golfe. Des entreprises pectinicoles font actuellement la culture du pétoncle dans les régions du Golfe, du Québec et des Maritimes. La gestion des gisements de pétoncle par rotation des pêches a également été proposée dans la région du Golfe (Davidson *et al.*, 2007).

## 2.0 DESCRIPTION DE LA PÊCHE DU PÉTONCLE

La pêche du pétoncle dans la région du Golfe est répartie en quatre zones de pêche du pétoncle (ZPP), soit les ZPP 21, 22, 23 et 24 (figure 4). La ZPP 21 a été divisée en trois sous-zones en 1996, soit les ZPP 21a, 21b et 21c (figure 4), quoique les permis de pêche du pétoncle pouvaient être transférés entre sous-zones. Depuis 2008 le transfert entre sous-zones n'est plus autorisé.

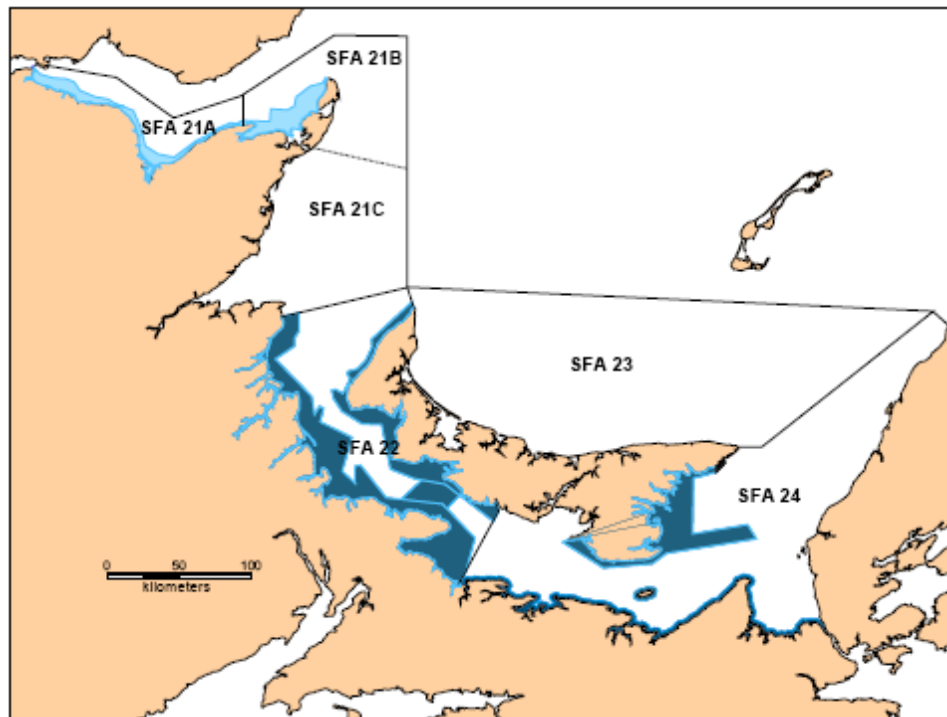
**Figure 4.** Zones de pêche du pétoncle (ZPP) dans le golfe du Saint-Laurent.



Source : MPO, Région du Golfe.

Des zones tampons ont également été créées dans le but d'interdire la pêche à la drague du pétoncle dans certaines parcelles d'habitat. Ces zones, établies en collaboration par le MPO et l'industrie, visent principalement à protéger les secteurs d'établissement des larves de homard au fond. Des zones tampons de plus de 6 000 km<sup>2</sup> sont actuellement en place (figure 5).

**Figure 5.** Zones tampon (zones ombrées) actuellement en place dans la région du Golfe et établies dans le but de réduire les effets de la pêche du pétoncle



Source : Davidson *et al.* 2007.

## 2.1 Nombre de permis de pêche

En 2009, le nombre total de permis de pêche du pétoncle émis était de 772, une baisse de deux permis par rapport au nombre de 774 émis annuellement entre 2003 à 2008 (annexes 1 et 2). La distribution de ces permis a changé en raison de l'accès accru à la pêche commerciale accordé aux Premières nations (annexes 1 et 2). La décision *Sparrow* de 1993 reconnaît le droit d'accès des Premières nations à des permis de pêche communautaires pour des fins alimentaires, sociales et rituelles seulement, alors que l'arrêt *Marshall* de 1999 confère aux Premières nations le droit d'accès à la pêche commerciale par le biais de permis de pêche commerciale communautaires, qui les autorisent à vendre leurs prises. Conformément au jugement *Marshall*, le ministère des Pêches et des Océans a mis en œuvre un programme de rachat de permis pour être en mesure d'offrir aux Autochtones l'accès à la pêche commerciale.

En 2009, les 772 permis de pêche du pétoncle étaient répartis comme suit: 124 à des pêcheurs du secteur de la Nouvelle-Écosse de la région du Golfe; 215 à des pêcheurs du secteur du Nouveau-Brunswick de la région du Golfe; 390 à des pêcheurs de l'Île-du-Prince-Édouard; et 43 à des Premières nations (tableaux 1 et 2).

**Tableau 1.** Nombre de titulaires de permis de pêche du pétoncle et nombre de titulaires actifs (qui déclarent des débarquements de pétoncle) selon la zone de pêche du pétoncle en 2009, à l'exception des Premières nations.

<b>Zone de pêche du pétoncle</b>	<b>Nombre de titulaires de permis</b>	<b>Nombre de titulaires actifs</b>
21a	28	12
21b	23	11
21c	45	5
<b>Total pour la ZPP 21</b>	<b>96</b>	<b>28</b>
22 (Nouveau-Brunswick)	119	60
22 (Île-du-Prince-Édouard)	60	47
<b>Total pour la ZPP 22</b>	<b>179</b>	<b>107</b>
<b>Total pour la ZPP 23</b>	<b>75</b>	<b>2</b>
24 (Gulf Nouvelle-Écosse)	124	34
24 (Île-du-Prince-Édouard)	255	33
<b>Total pour la ZPP 24</b>	<b>379</b>	<b>67</b>
<b>Total pour toutes les ZPP</b>	<b>729</b>	<b>204</b>

**Source:** MPO, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture et Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

**Tableau 2.** Nombre de permis de pêche du pétoncle détenus par des Premières nations dans la région du Golfe en 2009.

<b>ZPP</b>	<b>Première nation</b>	<b>Nombre de permis</b>
21	Pabineau	1
	Eel River Bar	2
	Esgenoopetitj	3
	Malécite de Madawaska	1
22	Buctouche	1
	Elsipogtog	19
	Indian Island	1
	Red Bank	1
	Native Council of Prince Edward Island	1
23	Lennox Island	3
24	Millbrook	1
	Paq'tnkek	1
	Pictou	5
	Abegweit	2
	Native Council of Prince Edward Island	1
<b>Total</b>		<b>43</b>

**Source :** MPO, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, région du Golfe. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

La pêche du pétoncle est principalement une pêche complémentaire (Davidson *et al.*, 2007; Pêches et Océans Canada, 1999) et de nombreux permis de pêche du pétoncle sont inactifs (tableau 1). Par exemple, dans la SFA 23, deux détenteurs de permis de pêche du pétoncle ont déclaré des débarquements en 2009. Le régime de gestion des permis de pêche autochtone étant différent, les données concernant l'activité de pêche autochtone du pétoncle sont exclues du présent document.

En 2009, à l'exception des Premières nations, 204 détenteurs de permis ont pêché le pétoncle et moins de 10 ont pêché exclusivement le pétoncle (tableau 3). La faible densité des pétoncles (Davidson *et al.*, 2007) joue un rôle important dans la diminution de l'activité de pêche du pétoncle. L'activité de pêche du pétoncle peut également dépendre du succès qu'ont eu les détenteurs de permis de pêche du pétoncle dans la principale pêche qu'ils pratiquent. Des 729 détenteurs de permis de pêche traditionnels du pétoncle (excluant les Premières nations), 696 détiennent aussi un permis de pêche du homard, 704 un permis de pêche du maquereau, 617 un permis de pêche du hareng et 354 un permis de pêche d'autres mollusques (huîtres, moules, ...).

**Tableau 3.** Résumé des activités des détenteurs de permis de pêche traditionnels du pétoncle en 2009 d'après les rapports officiels sur les débarquements (Premières nations exclues).

<b>Description 2009</b>	
Détenteurs de permis de pêche traditionnels du pétoncle	729
Détenteurs de permis de pêche du pétoncle ne rapportant aucun débarquements (pétoncle ou autre)	17
Détenteurs de permis de pêche pêchant au moins le pétoncle	204
Détenteurs de permis de pêche ne pêchant que le pétoncle	< 10
Nombre de pêcheurs ayant tiré 25 % ou plus de leur revenu ou 15 000 \$ de la pêche du pétoncle	49
Nombre moyen de permis de pêche détenu par des pêcheurs titulaires d'un permis de pêche du pétoncle (y compris le permis de pêche du pétoncle)	8,0

**Source et compilation :** MPO, Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe.

Une pêche commerciale expérimentale du pétoncle en plongée est à l'étude depuis 2006. Cette méthode de pêche commerciale est actuellement en place aux États-Unis (É.-U.) (Davidson *et al.*, 2007).

Finalement, des permis de pêche récréative du pétoncle sont émis chaque année à des individus qui désirent récolter des pétoncles en plongée autonome. Les participants à cette pêche peuvent la pratiquer au large du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, mais pas de l'Île-du-Prince-Édouard. Leurs débarquements quotidiens ne peuvent pas dépasser 50 pétoncles dans les ZPP 21 et 22 et 100 pétoncles dans les ZPP 23 et 24. Les prises doivent être utilisées à des fins personnelles. En 2009, 262 permis de pêche

récréative du pétoncle dans les eaux du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse ont été émis (régions du Golfe et des Maritimes combinées).

## 2.2 Caractéristiques de la flottille

Dans la région du Golfe, la pêche du pétoncle est pratiquée en eaux côtières. La longueur des bateaux s'échelonne entre 32 et 45 pi. L'âge de l'ensemble de la flottille (bateaux actifs et bateaux inactifs) des ZPP 21a,b,c, 22 et 24, qui se situe en moyenne entre 16 et 24 ans, est légèrement plus élevé que l'âge de l'ensemble de la flottille de la ZPP 23, qui se situe en moyenne à 12,4 ans (tableau 4). Règle générale, la moyenne d'âge des bateaux actifs dans la pêche du pétoncle est équivalente ou plus élevée que celle des bateaux inactifs (tableau 4). Les Premières nations sont exclues des analyses. Selon le matériaux de la coque du bateau (bois ou fibres de verre), l'amortissement économique d'un bateau de pêche de plus de 35 pieds varie entre 15 et 20 ans (Pêches et Océan 2007).

**Tableau 4.** Âge moyen et nombre de bateaux selon la zone de pêche du pétoncle d'après l'activité du bateau dans la pêche du pétoncle en 2007\* (excluant les bateaux des Premières nations).

	Statut 21	a	21b	21c	22	23	24	Total
Âge moyen	actif	16,7	28,5	18,0	16,5	21,0	15,1	16,8
	inactif	17,2	17,4	16,1	17,0	12,2	16,0	15,7
	<b>Sous-total</b>	<b>17,0</b>	<b>23,8</b>	<b>16,3</b>	<b>16,7</b>	<b>12,4</b>	<b>15,9</b>	<b>16,0</b>
Nombre de bateaux	actif	11	11	5	98	1	66	192
	inactif	16	8	37	68	62	298	489
	<b>Sous-total</b>	<b>27</b>	<b>19</b>	<b>42</b>	<b>166</b>	<b>63</b>	<b>364</b>	<b>681</b>

\* Information incomplète pour 48 bateaux, les chiffres de ce tableau peuvent ne pas correspondre à ceux d'autres tableaux.

**Source** : MPO, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture et Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe. **Compilation** : Direction des politiques et de l'économique.

## 3.0 DESCRIPTION DES PRINCIPALES MESURES DE GESTION

La pêche du pétoncle est gérée par le biais du contrôle des intrants. L'accès limité à la pêche, des zones désignées de pêche du pétoncle, une saison de pêche restreinte, des comptes de chairs fixes et des restrictions sur la largeur des dragues, le diamètre des anneaux et la disposition des rondelles comptent parmi les principales mesures de gestion. Depuis 1999, les pêcheurs de pétoncle doivent également remplir un journal de bord dans lequel ils consignent de l'information sur l'effort de pêche et leurs prises à la fin de chaque journée de pêche avant d'entrer à quai. Ils doivent le faire parvenir par la poste à la Division des statistiques du MPO au plus tard deux semaines après la fin de la saison de pêche.

**Tableau 5.** Quelques mesures importantes de gestion de la pêche du pétoncle en 2009.

Zone de pêche du pétoncle (ZPP)	Saison de pêche	Autres restrictions	Nombre maximum de chairs par 500 g
21a	Du 29 juin au 24 juillet (20 jours).	6 h à 18 h chaque jour, interdite le samedi et le dimanche	39
21b	Les détenteurs de permis doivent communiquer avec le Centre d'émission de permis local et indiquer leur choix entre deux périodes de pêche de cinq semaines ou une période de pêche de dix semaines entre le 11 mai et le 7 août (50 jours).	Pêche interdite de 14 h, le vendredi, jusqu'à 5 h 30, le lundi.	39
21c	Du 22 juin au 29 août (60 jours).	5 h30 à 20 h chaque jour, interdite le dimanche.	39
22	Du 4 <sup>er</sup> mai au 6 juin (30 jours).	6 h à 18 h chaque jour, interdite le dimanche	44
23	Du 2 juillet au 1 <sup>er</sup> septembre et du 5 novembre au 30 novembre (74 jours).	6 h à 18 h chaque jour, interdite le dimanche	33
24	Du 2 novembre au 15 décembre (38 jours).	6 h à 18 h chaque jour, interdite le dimanche	52

**Source :** MPO, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, région du Golfe. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique.

Les saisons de pêche varient selon la ZPP. Elles sont souvent ajustées de sorte à commencer un lundi. La pêche est autorisée de jour seulement (tableau 5) dans toutes les ZPP sauf la ZPP 21b. D'autres détails sur la gestion de la pêche se trouvent dans les conditions de permis.

Les pétoncles doivent être écaillés en mer. Les détenteurs de permis sont autorisés à débarquer les muscles adducteurs seulement à moins que les acheteurs soient munis d'un protocole signé par l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA). Le rapport entre le poids des chairs et le poids vif ou brut est de 8,3, c'est-à-dire que 100 g de chairs équivalent à 830 g de pétoncles vivants.

La saison de pêche commerciale exploratoire en plongée s'étend du 30 juin au 29 août dans toutes les ZPP. Seuls les pêcheurs des ZPP 22, 23 et 24 montrent un peu d'intérêt pour cette pêche en ce moment.

#### 4.0 INFORMATION SUR LA PÊCHE

L'information sur la pêche provient des journaux de bord des pêcheurs de pétoncle. Les activités de pêche dans les diverses ZPP dépendent non seulement de la durée de la saison de pêche, qui variait entre 20 et 74 jours en 2009 (tableau 5), mais aussi de l'abondance de la ressource. L'aspect complémentaire de la pêche du pétoncle et le rendement de la principale pêche ont également une incidence sur les activités des pêcheurs de pétoncle.

Les ZPP où la proportion de pêcheurs de pétoncle actifs est la plus élevée sont également les ZPP où la saison de pêche est la plus courte (tableaux 1 et 5). D'après l'information tirée des journaux de bord de 2009 et des bordereaux d'achat, à l'exception des ZPP 22, très peu de pêcheurs ont pêché tous les jours de la saison de pêche, dont la durée dans les ZPP 21a, b, c, 22, 23 et 24 se chiffrait respectivement à 20, 50, 60, 30, 74 et 38 jours (tableau 6).

La variation observée dans le nombre de jour d'activité de pêche ne peut être expliquée uniquement par les conditions météorologiques. La stratégie de pêche pour le pétoncle est associée à la performance du pêcheur dans ses autres pêches, la prise par unité d'effort (PUE) c'est-à-dire les kilogrammes de pétoncle capturés par heure de dragage, et les revenus.

La plus faible activité de pêche est dans la zone 21c avec des PUE généralement plus bas (tableau 7) et des revenus bruts entre 0-6,000\$ (figure 6). Les PUE moyens sont les plus élevées dans les ZPP 21b et 22 où les revenus bruts sont également les plus élevés (tableau 7, figure 6). Finalement, les PUE sont relativement stables dans les ZPP 21a et 24 alors que les revenus se situent dans la fourchette inférieurs (tableau 7, figure 6). À l'exception des ZPP 22 et 24, la plupart des pêcheurs de pétoncle ont tiré moins de 11 000 \$ de revenus bruts de cette pêche (figure 6).

**Tableau 6.** Nombre de pêcheurs et nombre total de jours de pêche en 2009 d'après l'information tirée des journaux de bord\*.

Total de jours de pêche	Zones de pêche du pétoncle et durée de la saison de pêche					
	21a 20 jours	21b 50 jours	21c 60 jours	22 30 jours	23 74 jours	24 38 jours
1-5	5	3	3	9	1	6
6-10	1	3	2	16		25
11-15	5	1		23		21
16-20	1	3		30	1	10
21-25				17		3
26-30				12		
31-35		1				2

\*Certains journaux de bord étaient incomplets; les données peuvent ne pas concorder avec les autres tableaux.

Source et compilation : MPO, Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe.

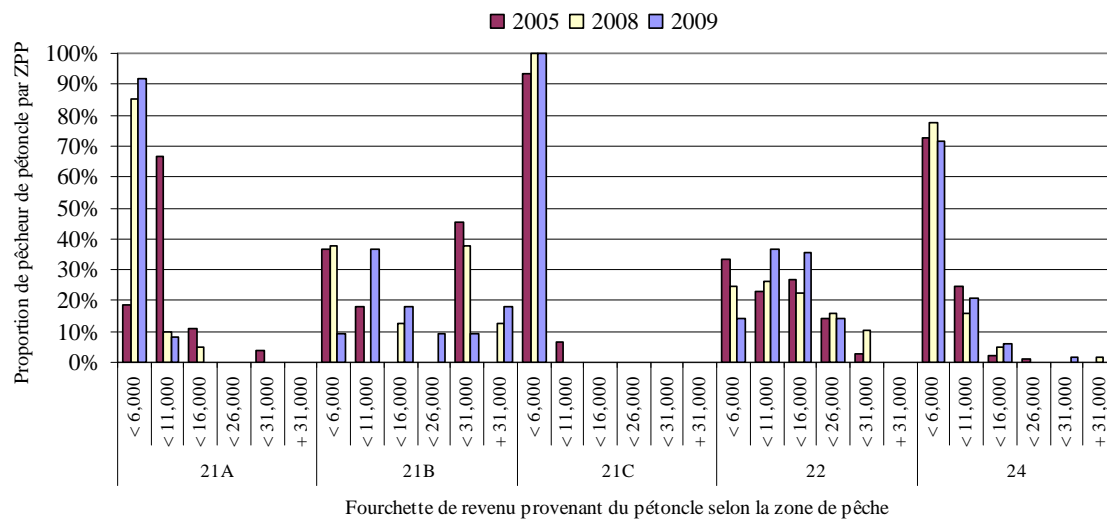


**Tableau 7.** Moyenne des prises, en livre par heure de dragage, selon les livres de bord\*.

Zone de pêche du pétoncle	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009p
21a	6.1	7.2	6.5	4.2	5.6	6.0	3.7
21b	9.0	24.5	5.7	3.5	10.0	17.8	11.6
21c	5.1	5.6	5.7	5.2	4.8	4.0	6.0
22	7.7	9.6	7.2	6.9	9.6	10.2	11.5
24	6.5	7.8	6.0	6.2	6.4	6.0	6.4

\*Les données de certains livres de bord étaient incomplètes et n'ont pu être utilisées pour le calcul des PUE  
**Source et compilation :** MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

**Figure 6.** Distribution des revenus annuels bruts des pêcheurs tirés de la pêche du pétoncle dans les ZPP 21a,b,c, 22 et 24 en 2005, 2008 et 2009p.



La ZPP 23 est exclue pour confidentialité car moins de cinq pêcheurs y sont actifs.

**Source et compilation :** MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

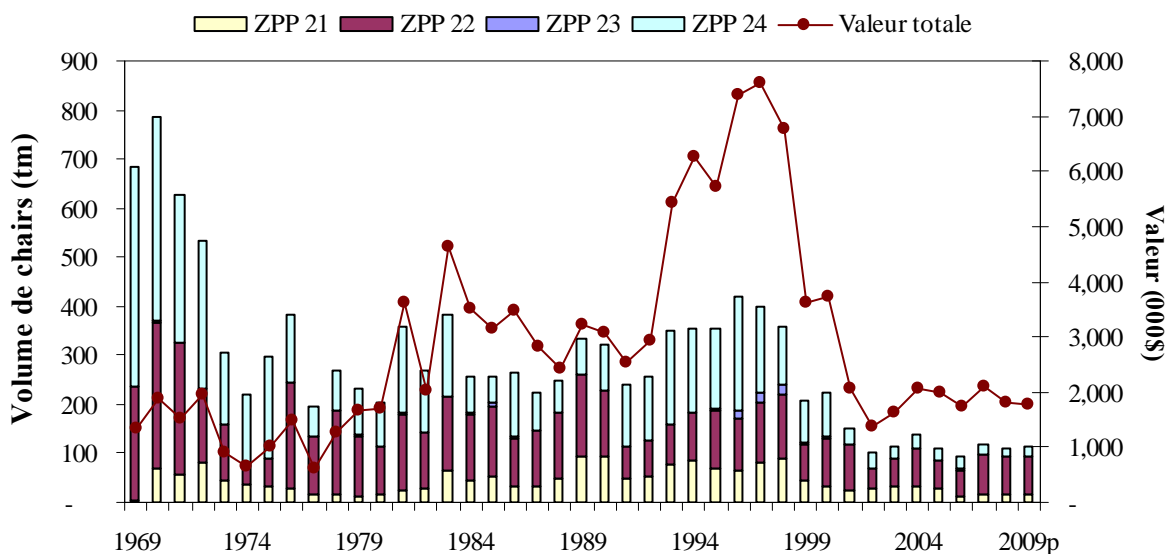
## 5.0 DÉBARQUEMENTS

Les débarquements déclarés de pétoncle dans la région du Golfe ont atteint un sommet dans les années 1960, ont diminué par la suite jusqu'au milieu des années 1970 puis ont fluctué aux environs de 250 tm jusqu'en 1998 (figure 7). La chute observée au début des années 1970 peut être attribuée aux changements dans les mesures de gestion de la pêche, y compris l'accès restreint à la pêche, à une baisse de la biomasse de pétoncles et à la crise énergétique (Chaussade, 1983; Mitchell, 1974). Les débarquements ont chuté à nouveau en 1999 et 2002 pour se situer à environ 100tm (figure 7).

La chute des débarquements observée en 1999 dans la région du Golfe peut être reliée aux modifications des mesures de gestion et de la méthode de collecte des données. Les modifications des agrès, y compris l'utilisation de rondelles d'acier et d'une barre de remorquage qui ont modifié l'efficacité des dragues à pétoncles, ont été apportées indépendamment dans toutes les ZPP au fil des ans. Des zones tampon ont également été créées. De plus, avant 2002, les quantités débarquées étaient extraites des bordereaux

d'achat fournis par les acheteurs et des estimations faites par les agents des pêches. Les données des bordereaux d'achat n'incluent pas les pétoncles récoltés à des fins d'usage personnel ou les ventes à des acheteurs non enregistrés. Des estimations du niveau de vente au comptant (autre qu'à des acheteurs enregistrés) étaient obtenues par les agents des pêches (formulaire supplémentaire B). En 1998, on a demandé aux pêcheurs de pétoncle d'inscrire dans un journal de bord l'information sur les prises et l'effort, incluant les prises destinées à l'usage personnel et les ventes au comptant (Pêches et Océans Canada, 1999). En 1999, il est devenu obligatoire de tenir et de présenter un journal de bord, et la pleine conformité au programme est entrée en vigueur en 2002. Depuis 2002, l'information sur les prises de pétoncle est extraite des journaux de bord et est comparée pour validation avec celles des bordereaux d'achat des acheteurs. La production de la pectiniculture n'est pas incluse dans les débarquements. Il se fait peu de pectiniculture commerciale dans la région du Golfe en ce moment mais cette situation pourrait changer au cours des prochaines années.

**Figure 7.** Débarquements en tonnes métriques de chairs, selon la zone de pêche du pétoncle et valeur totale de 1969 à 2009p\*.



\* Lorsque moins de cinq pêcheurs actifs dans la ZPP 23, les débarquements et leurs valeurs sont exclus du graphique; depuis 2003, la valeur s'applique à l'ensemble des débarquements déclarés de pétoncle.

Source et compilation : MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

## 6.0 PRIX

Les pétoncles sont vendus selon la catégorie de taille (comptes de chairs selon le poids) et le poids. Un compte de chairs élevé selon le poids signifie que chaque muscle est plus petit. Les comptes de chair vendus par le Canada sur les marchés mondiaux sont 10/20, 20/30, 30/40 et 40/50.

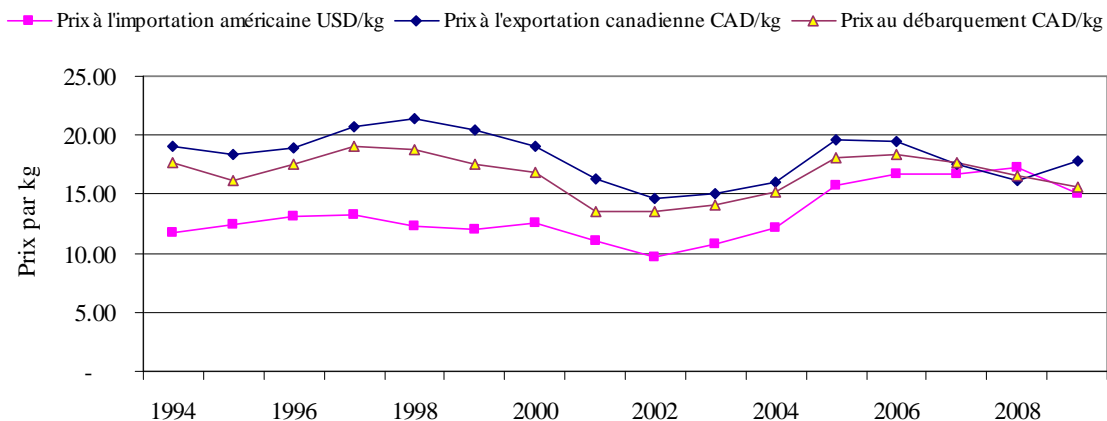
De 1994 à 2009, le prix moyen annuel à l'exportation des pétoncles canadiens, tous pays destinataires et toutes commodités confondues, a varié entre 16,65\$/kg et 21,39\$/kg

(moyenne 16,86\$) (figure 8). La chute des débarquements canadiens de pétoncle et l'absence de d'autres sources du produit ont déclenché une hausse des prix en 2005 et 2006 (figure 8), mais le prix est revenu aux environs de 17\$/kg à la fin de 2006 après ajustement du marché. Les prix annuels moyens à l'exportation suivent la même tendance que les prix du gros sur les marchés américains (M. Mallet, communication personnelle).

De 1994 à 2001, les prix à l'importation des pétoncles canadiens aux Etats-Unis, toutes commodités confondues, sont demeurés stables à près de 12,31 \$US/kg (figure 8). L'augmentation des prix à l'importation après 2001 est possiblement due à l'effet combiné du taux change et de l'augmentation de la demande des pétoncles canadiens de la part de d'autres pays.

Le prix versé aux pêcheurs de pétoncle de la région du Golfe a suivi la tendance du prix à l'exportation (figure 8). Il est à noter que le prix à l'exportation représente le prix payé pour tous les pétoncles canadiens et dont les débarquements proviennent en grande partie de la région des Maritimes.

**Figure 8.** Prix annuel moyen à l'importation américaine, à l'exportation canadienne et au débarquement.



**Source :** USA NOAA Fisheries services, Services statistiques, MPO, Ottawa , Banque du Canada. **compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

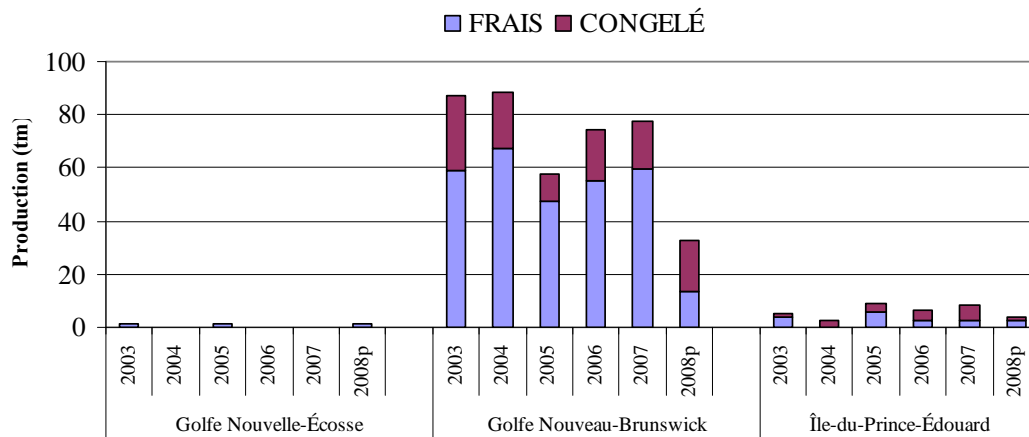
De façon globale, le prix versé aux pêcheurs de la région du Golfe a augmenté, pour passer de 0,26 \$/lb en 1967 à 8 \$/lb en 1994. Depuis, il fluctue entre 6 \$/lb et 9 \$/lb (annexe 4). Les tailles de pétoncles varient selon les zones de pêche entre les tailles 30/40 (ZPP 21abc et 23), 40/50 (ZPP 22) et des tailles légèrement plus petites (ZPP 24). Cependant, le gros des prises est présentement vendu sur le marché local et le prix est donc peu influencé par le prix du gros sur les marchés internationaux.

## 7.0 INFORMATION SUR LA PRODUCTION

Il y avait, en 2008, cinq usines de transformation du pétoncle dans la région du Golfe; 47 personnes y étaient employées (enquête inédite de la Direction des politiques et de l'économique, Région du Golfe). Une enquête inédite semblable effectuée en 2004 fait état de six usines de transformation du pétoncle et d'un total de 44 employés, des résultats indicateurs de stabilité dans le secteur de la production.

Bien qu'il semble avoir eu des essais de diversification de la production, par exemple mélange pour chaudière et pétoncle fumé, la production des transformateurs de la région du Golfe se compose principalement de chairs à l'état frais et à l'état congelé (figure 9). En 2008, la production autre des pétoncles à l'état frais et à l'état congelé représentait moins de 1 % de la production totale.

**Figure 9.** Production déclarée des usines de transformation du pétoncle dans la région du Golfe (toutes les formes du produit) pour la période 2003-2008p.



**Source et compilation :** MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

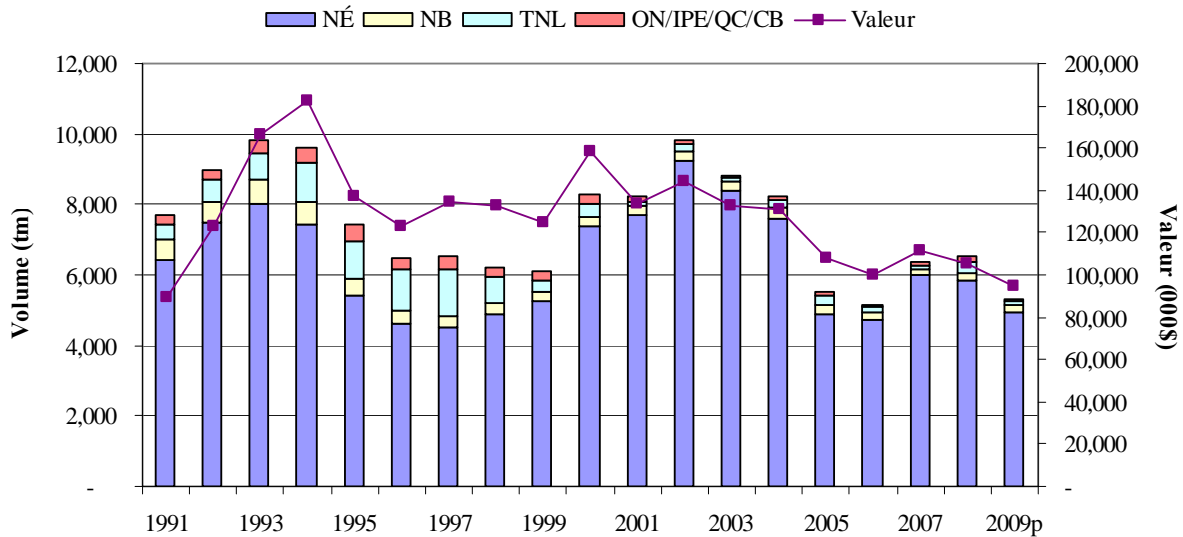
## 8.0 INFORMATION GÉNÉRALE SUR LES MARCHÉS

Des données générales sur les exportations canadiennes de pétoncle sont disponibles selon la province d'origine et les groupes de produit seulement. La Nouvelle-Écosse est le principal exportateur canadien de pétoncle géant (figure 10). Il est à noter que la plus grande partie des débarquements de pétoncle en Nouvelle-Écosse sont dans la région des Maritimes. En 2009, la valeur des exportations de la Nouvelle-Écosse représentait plus de 93 % du total des exportations canadiennes, alors que le Nouveau-Brunswick et Terre-Neuve se partageaient respectivement 4% et 1% des valeurs des exportations (figure 11). La valeur des exportations est demeurée assez stable entre 1995 et 2004, à 135 millions de dollars, mais elle est à la baisse depuis, tout comme le volume des exportations. La baisse du volume des exportations est due en partie à la diminution des débarquements canadiens observée depuis 2004. En 2009 (données préliminaires), le volume et la valeur

des exportations canadiennes se chiffraient respectivement à 5 330 tm et 95 millions de dollars (annexes 5 et 6).

Aux É.-U., du tripolyphosphate de sodium (STPP), un produit chimique qui favorise la rétention d'eau, peut être ajouté aux pétoncles. L'expression « additionné d'eau » est utilisée à côté du nom de produits de pétoncles traités au STPP. L'ajout de STPP aux pétoncles est interdit au Canada.

**Figure 10.** Volume et valeur totale des exportations canadiennes de pétoncle, tous produits confondus, selon la province, de 1990 à 2009p.



(NÉ=Nouvelle-Écosse, TNL=Terre-Neuve Labrador, NB=Nouveau-Brunswick, CB=Colombie-Britannique, QC=Québec, IPE=Île-du-Prince-Édouard, ON=Ontario).

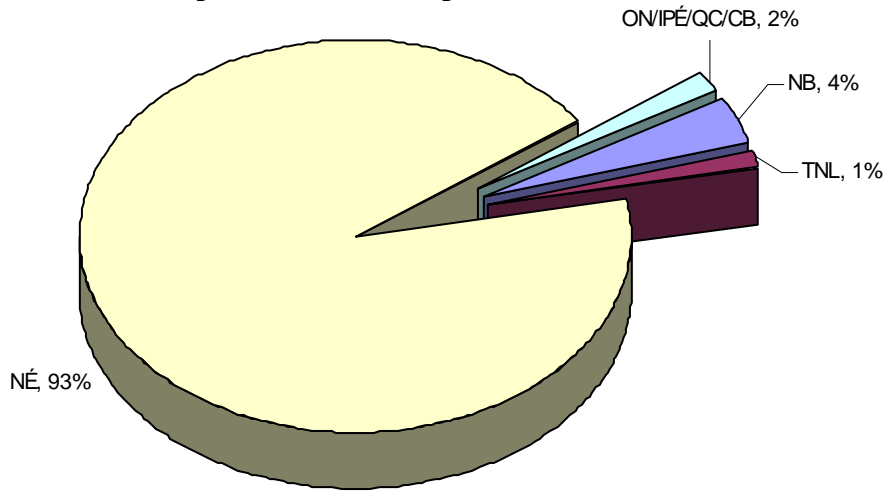
**Source :** Services statistiques, MPO, Ottawa. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

Les É.-U. et la France sont les deux principaux pays importateurs de pétoncles géants d'origine canadienne (figure 12, annexe 7); ils représentaient 78 % de l'ensemble des exportations canadiennes en 2009 (données préliminaires). Les pétoncles exportés aux É.-U. sont soit sous forme de produit congelé ou de produit frais. En 2009 (données préliminaires), 56 % des importations américaines de pétoncles géants d'origine canadienne se classaient dans la catégorie « congelés, séchés, salés ou en saumure ». Les exportations à destination de la France et d'autres pays étaient presque exclusivement à l'état congelé (figure 12).

La question de l'écoétiquetage est d'actualité pour de nombreuses pêches et pourrait le devenir pour la pêche du pétoncle. Les gros détaillants recherchent de plus en plus la certification du Marine Stewardship Council (MSC). La France, compte parmi les marchés présentant un risque élevé à moyennement élevé, et les É.-U., parmi les pays à risque moyen. La pêche du pétoncle de Patagonie en Argentine et la pêche hauturière du pétoncle géant dans l'Est du Canada ont été certifiées par le MSC. Plusieurs autres pêches aux pétoncles sont présentement engagées dans le processus d'évaluation MSC.

**Figure 11.** Valeur des exportations canadiennes de pétoncle géant en 2009p selon la province d'origine

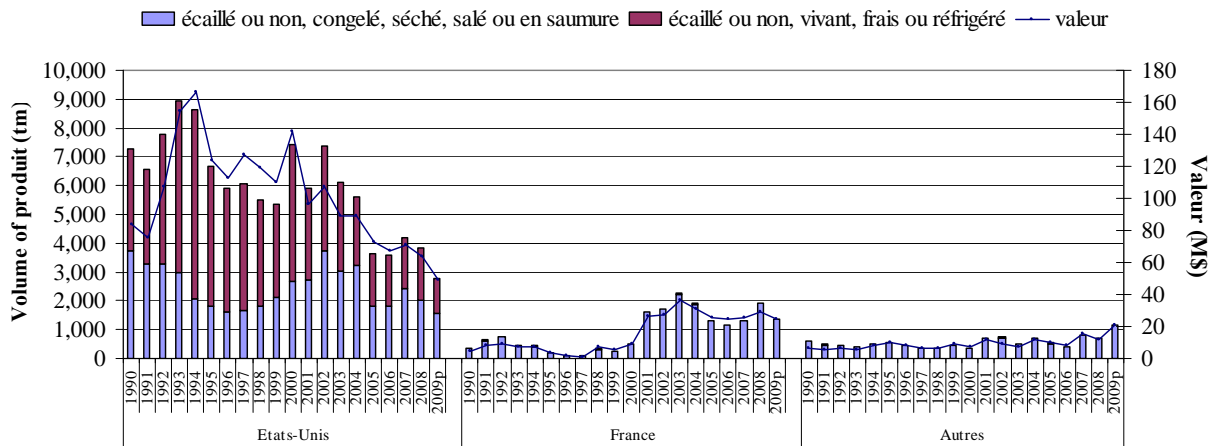
Valeur totale des exportations en 2009p: 95 070 000\$



(NÉ=Nouvelle-Écosse, TNL=Terre-Neuve Labrador, NB=Nouveau-Brunswick, CB=Colombie-Britannique, QC=Québec, IPE=Île-du-Prince-Édouard, ON=Ontario).

**Source :** Services statistiques, MPO, Ottawa. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe.

**Figure 12.** Exportations canadiennes de 1990 à 2009p selon les principaux pays destinataires.



**Source :** Services statistiques, MPO, Ottawa. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe.

## 9.0 CONCLUSIONS

Bien que les débarquements de pétoncle dans la région du Golfe soient marginaux par rapport au total des débarquements canadiens (moins de 2 % du volume), ils représentaient en 2009 (données préliminaires) une valeur totale au débarquement de plus de 1,734 M\$.

Les pêcheurs de pétoncles sont des pêcheurs multispecifics et détiennent en moyenne huit permis de pêche (incluant le pétoncle). Pour la plupart, la pêche du pétoncle est une pêche complémentaire et plus de 95% des pêcheurs de pétoncle détiennent un permis pour la pêche au homard, considérée comme leur pêche principale. En 2009, moins de 30 % des titulaires d'un permis de pêche du pétoncle ont pratiqué cette pêche et 95 % des débarquements ont eu lieu dans les ZPP 21b, 22 et 24. Cependant, une baisse des prix payés aux pêcheurs pour les autres espèces pêchées ou une augmentation du prix du pétoncle pourraient modifier l'effort dirigé vers la pêche du pétoncle.

Des études économiques sont requises pour trouver des moyens d'accroître les revenus tirés de la pêche du pétoncle. L'exploitation par rotation des gisements de pétoncle, la pêche commerciale du pétoncle en plongée, la pectiniculture et la mise en valeur des gisements par le semis de naissains sont des possibilités considérées à l'heure actuelle par les pêcheurs.

Les É.-U. et la France constituent les deux marchés principaux pour le pétoncle géant d'origine canadienne. Les produits offerts se limitent aux chairs à l'état frais et à l'état congelé. L'écoétiquetage pourrait se révéler nécessaire à l'avenir. La pêche hauturière du pétoncle de l'est du Canada est présentement certifiée MSC.

## 10.0 RÉFÉRENCES

Chaussade, J. 1983. La pêche et les pêcheurs des provinces maritimes du Canada : contribution à l'étude du sous-développement à l'intérieur d'un pays riche. Les Presses de l'Université de Montréal, Montréal.

Davidson, L.-A., M. Niles et L. Légère. 2007. Proceedings of the Southern Gulf Scallop Fishery Workshop : Moncton, New Brunswick, March 30-31, 2006. Rapp. tech.can. sci. halieut. aquat. 2785: vii + 87 p.

Mitchell, C.L. 1974. Canada's fisheries at the crossroads: some policy issues. Research Studies Fisheries and Marine Service, Direction de la recherche en sciences sociales, Environnement Canada 7, 12 p.

Pêches et Océans Canada. 1988. The Sea Scallop. Underwater World 5, Direction générale des communications, Pêches et Océans Canada; MPO/4122; 8 p.

Pêches et Océans Canada, Division de l'analyse économique et des statistiques. 2007. Enquête sur les coûts et les revenus 2004 : rapport de la région de l'Atlantique. Analyses économiques et statistiques, Secteur des politiques, Pêches et Océans Canada; DFO/2006-1143 : vi+59 p.

Pêches et Océans Canada, Région de gestion des pêches du Golfe. 1999. Integrated Fisheries Management Plan: Sea Scallop in the Southern Gulf Scallop Fishing Areas 21,22, 23, 24, 1998. Plan de gestion des pêches G98/2 de la région du Golfe du MPO, 16 p.

## ANNEXE 1.

### Nombre de permis de pêche commerciale du pétoncle dans la région du Golfe

Nombre de permis de pêche commerciale du pétoncle émis dans la région du Golfe selon la province et nombre de pêcheurs actifs (ayant déclaré des débarquements de pétoncle) selon la zone de pêche du pétoncle de 2001 à 2009; Premières nations exclues.

Zone de pêche du pétoncle	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
21a – permis émis	28	30	28	28	29	29	28	28	28
pêcheurs actifs	22	25	27	26	27	27	25	20	12
21b – permis émis	22	21	24	24	23	23	23	23	23
pêcheurs actifs	7	10	12	10	11	8	5	8	11
21c – permis émis	51	48	46	45	44	44	45	45	45
pêcheurs actifs	37	25	16	17	16	8	8	5	5
<b>Total, 21 permis émis</b>	101	99	98	97	96	96	96	96	96
<b>Total, 21 pêcheurs actifs</b>	66	60	55	53	54	43	38	33	28
22 (Nouveau-Brunswick)	127	126	126	126	121	120	120	120	119
22 (Île-du-Prince-Édouard)	61	60	60	60	60	60	60	60	60
<b>Total, 22 permis émis</b>	188	186	186	186	181	180	180	180	179
<b>Total, 22 pêcheurs actifs</b>	149	104	102	92	105	95	96	106	107
<b>Total, 23 permis émis</b>	75	75	75	75	75	75	75	75	75
<b>Total, 23 pêcheurs actifs</b>	5	3	0	2	2	2	1	1	2
24 (Nouvelle-Écosse)	127	124	124	124	124	124	124	124	124
24 (Île-du-Prince-Édouard)	256	256	256	256	256	256	256	256	255
<b>Total, 24 permis émis</b>	383	380	380	380	380	380	380	380	379
<b>Total, 24 pêcheurs actifs</b>	134	102	102	95	102	92	84	63	67
<b>Total, permis émis pour toutes les ZPP</b>	<b>747</b>	<b>740</b>	<b>739</b>	<b>738</b>	<b>732</b>	<b>731</b>	<b>731</b>	<b>731</b>	<b>729</b>
<b>Total, pêcheurs actifs</b>	<b>354</b>	<b>266</b>	<b>259</b>	<b>240</b>	<b>261</b>	<b>230</b>	<b>219</b>	<b>203</b>	<b>204</b>

Source : Direction de la gestion des pêches et de l'Aquaculture et Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe, MPO. **Compilation** : Direction des politiques et de l'économique.



**ANNEXE 2.**

**Nombre de permis de pêche du pétoncle émis à des Premières nations**

<b>ZPP</b>	<b>Première nation</b>	<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
21	Première nation de Pabineau	0	0	1	1	1	1	1
	Première nation d'Eel River Bar	2	2	2	2	2	2	2
	Première nation de Burnt Church	3	3	0	0	0	0	0
	Première nation Esgenoôpetitj	0	0	3	3	3	3	3
	Première nation malécite de Madawaska	0	1	1	1	1	1	1
22	Première nation Buctouche	1	1	1	1	1	1	1
	Première nation Elsipogtog	10	13	18	19	19	19	19
	Première nation d'Indian Island	1	1	1	1	1	1	1
	Première nation de Red Bank	1	1	1	1	1	1	1
	Native Council of PEI	1	1	1	1	1	1	1
23	Première nation de Lennox Island	3	3	3	3	3	3	3
24	Première nation de Millbrook	1	1	1	1	1	1	1
	Première nation Paq'tnkek	1	1	1	1	1	1	1
	Première nation de Pictou Landing	5	5	5	5	5	5	5
	Première nation Abegweit	2	2	2	2	2	2	2
	Native Council of PEI	1	1	1	1	1	1	1
<b>Total</b>		<b>32</b>	<b>36</b>	<b>42</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>	<b>43</b>

**Source :** MPO, Direction de la gestion des pêches et de l'aquaculture, région du Golfe. **Compilation :** Direction des politiques et de l'économique.

### ANNEXE 3.

#### Volume, en tonnes métriques de chairs, des débarquements de pétoncle dans la région du Golfe, de 1968 à 2009p

Année	ZPP 21	ZPP 22	ZPP 23*	ZPP 24	Volume total
1968	3	619	5	274	901
1969	5	232	-	447	684
1970	70	298	0	418	786
1971	56	269	0	301	626
1972	81	151	0	300	533
1973	46	113	-	147	305
1974	37	46	-	139	221
1975	33	58	0	206	297
1976	26	218	1	138	383
1977	15	118	-	61	194
1978	15	172	0	81	268
1979	14	123	0	95	231
1980	16	100	-	89	205
1981	23	158	4	174	359
1982	27	115	1	126	269
1983	65	151	2	164	382
1984	44	136	4	74	257
1985	52	145	6	55	258
1986	32	99	2	133	266
1987	32	116	0	75	223
1988	50	135	0	62	247
1989	93	166	-	72	332
1990	93	136	0	91	321
1991	49	63	1	126	238
1992	54	70	1	130	255
1993	77	81	0	193	351
1994	86	97	2	169	354
1995	69	120	2	163	353
1996	67	104	16	233	421
1997	80	125	21	173	399
1998	90	131	20	120	360
1999	46	73	3	83	206
2000	34	97	4	87	223
2001	23	95	1	32	152
2002	27	43	c	30	100
2003	32	56	-	26	114
2004	33	76	c	27	136
2005	27	57	c	25	109
2006	12	54	c	28	94
2007	16	80	c	18	114
2008	15	77	c	16	108
2009p	14	78	c	20	112

Depuis 2003, le poids des pétoncles inclu tous le pétoncle débarqué, vendu ou non. \* Lorsque moins de cinq (5) pêcheurs actifs dans la ZPP 23, volume exclu des colonnes ZPP et Total. « - » signifie aucun débarquement; « 0 », débarquements de moins de 500 kg; « c », information confidentielle.

Source et compilation : MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe.

#### ANNEXE 4.

#### Valeurs, en milliers de dollars, et prix moyens des débarquements de pétoncle dans la région du Golfe, de 1968 à 2009p

Année	ZPP 21	ZPP 22	ZPP 23*	ZPP 24	Valeur totale	Prix moyen/kg (\$)
1968	4	831	5	462	1 302	1,45
1969	11	423	-	921	1 356	1,98
1970	169	716	1	986	1 872	2,38
1971	131	647	1	732	1 510	2,41
1972	293	510	1	1 137	1 941	3,64
1973	135	342	-	445	923	3,02
1974	128	138	-	385	651	2,95
1975	125	189	0	707	1 021	3,43
1976	110	846	3	521	1 480	3,86
1977	62	367	-	198	627	3,24
1978	75	763	3	414	1 254	4,68
1979	98	866	2	685	1 650	7,14
1980	145	805	-	762	1 712	8,36
1981	301	1 600	41	1 677	3 620	10,10
1982	233	828	8	974	2 044	7,59
1983	909	1 657	21	2 043	4 630	12,12
1984	592	1 797	54	1 055	3 499	13,59
1985	643	1 737	73	708	3 162	12,27
1986	445	1 125	26	1 875	3 471	13,04
1987	463	1 454	5	915	2 836	12,71
1988	579	1 181	3	671	2 434	9,86
1989	967	1 507	-	743	3 217	9,69
1990	902	1 293	10	877	3 082	9,60
1991	616	618	5	1 286	2 526	10,59
1992	641	782	9	1 516	2 949	11,55
1993	1 086	1 029	2	3 309	5 425	15,47
1994	1 419	1 736	39	3 063	6 258	17,70
1995	1 084	1 872	30	2 719	5 704	16,15
1996	1 157	1 627	292	4 298	7 374	17,56
1997	1 445	2 199	395	3 550	7 588	19,05
1998	1 666	2 426	377	2 290	6 759	18,83
1999	819	1 141	54	1 590	3 605	17,49
2000	585	1 539	73	1 546	3 742	16,81
2001	354	1 255	12	425	2 046	13,49
2002	382	553	c	422	1 357	13,57
2003	463	774	-	375	1 611	14,15
2004	488	1 134	c	436	2 058	15,14
2005	477	1 037	c	458	1 972	18,13
2006	218	959	c	554	1 731	18,32
2007	278	1 420	c	319	2 016	17,66
2008	246	1 234	c	311	1 791	17,66
2009p	221	1 174	c	339	1 734	15,49

Depuis 2003, la valeur des pétoncles inclue la valeur de toutes les prises débarquées, vendues ou non. \* Lorsque moins de cinq (5) pêcheurs actifs dans la ZPP 23, valeur exclue des colonnes ZPP et Totale. « - » signifie aucune valeur au débarquement; « 0 », valeur de moins de 500\$; « c », information confidentielle.

Source et compilation : MPO, Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe.

**ANNEXE 5.**

**Volume des exportations canadiennes de pétoncle selon la province d'exportation**

**Volume, produits primaires du pétoncle (tm)**

<b>Année</b>	<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<b>Nouvelle-Écosse</b>	<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>Québec</b>	<b>Autres</b>	<b>Colombie-Britannique</b>	<b>Total</b>
1990	394	6 636	48	877	168	33	65	8 221
1991	439	6 432	81	553	95	66	31	7 697
1992	631	7 469	50	596	125	82	30	8 982
1993	719	8 038	90	673	215	77	13	9 826
1994	1 075	7 451	119	639	214	26	73	9 597
1995	1 054	5 430	128	484	194	42	90	7 422
1996	1 186	4 633	142	335	130	13	54	6 493
1997	1 343	4 529	116	311	159	9	50	6 517
1998	710	4 888	81	326	158	24	19	6 206
1999	310	5 234	57	283	178	4	26	6 092
2000	369	7 392	92	270	130	12	28	8 293
2001	142	7 713	15	237	59	11	32	8 210
2002	206	9 227	10	299	32	36	30	9 840
2003	117	8 390	8	240	23	17	41	8 836
2004	210	7 604	13	288	49	10	45	8 218
2005	234	4 878	24	284	48	16	16	5 501
2006	166	4 719	7	225	14	3	9	5 144
2007	134	5 981	18	160	28	5	21	6 348
2008	351	5 843	48	195	30	8	39	6 515
2009p	80	4 946	55	211	7	0	31	5 330

(Autres : incluent l'Alberta, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario et la Saskatchewan.)

**Source** : Services statistiques du MPO, Ottawa, **compilation** : MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe

**ANNEXE 6.**

**Valeur des exportations canadiennes de pétoncle selon la province d'exportation**

**Valeur, produits primaires du pétoncle (en milliers de dollars)**

<b>Année</b>	<b>Terre-Neuve-et-Labrador</b>	<b>Nouvelle-Écosse</b>	<b>Île-du-Prince-Édouard</b>	<b>Nouveau-Brunswick</b>	<b>Québec</b>	<b>Autres</b>	<b>Colombie-Britannique</b>	<b>Total</b>	<b>Prix moyen/kg</b>
1990	3 644	77 101	573	9 355	1 757	382	937	93 749	11,40
1991	5 134	75 263	806	6 190	1 050	856	389	89 688	11,65
1992	8 057	102 698	612	8 118	1 681	1 115	377	122 659	13,66
1993	12 004	137 339	1 639	11 370	3 358	904	114	166 728	16,97
1994	19 703	143 406	2 186	11 741	3 838	356	1 130	182 361	19,00
1995	16 420	103 915	2 339	9 126	2 997	697	1 322	136 816	18,43
1996	19 283	91 597	2 548	6 330	2 289	120	733	122 900	18,93
1997	24 395	97 488	2 344	6 638	2 603	196	985	134 649	20,66
1998	13 049	106 963	1 662	7 178	3 155	406	332	132 744	21,39
1999	5 560	108 603	1 110	5 830	3 027	42	502	124 672	20,47
2000	7 338	141 353	1 633	4 979	2 190	210	567	158 270	19,08
2001	2 895	125 874	284	3 639	842	162	262	133 957	16,32
2002	3 237	134 756	184	4 597	451	461	499	144 185	14,65
2003	1 643	126 298	116	3 569	207	330	690	132 852	15,04
2004	3 668	121 511	203	4 251	672	140	722	131 167	15,96
2005	4 731	96 571	493	5 259	690	168	264	108 176	19,66
2006	2 941	92 198	134	4 193	308	75	164	100 013	19,44
2007	2 800	105 094	349	2 585	393	73	317	111 610	17,58
2008	4 976	95 142	683	2 903	477	146	566	104 892	16,10
2009p	1 405	88 434	910	3 695	124	0	502	95 070	17,84

(Autres : incluent l'Alberta, le Manitoba, les Territoires du Nord-Ouest, l'Ontario et la Saskatchewan.)

**Source** : Services statistiques du MPO, Ottawa, **compilation** : MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe

**ANNEXE 7.**  
**Exportations canadiennes de pétoncle par principaux pays destinataires**

Année	États-Unis		France		Autres*	
	Volume (tm)	Valeur (×1000\$)	Volume (tm)	Valeur (×1000\$)	Volume (tm)	Valeur (×1000\$)
1990	7 265	83 328	364	4 344	592	6 076
1991	6 567	75 782	639	8 472	491	5 434
1992	7 763	107 412	760	9 312	459	5 935
1993	8 964	154 156	465	7 118	398	5 455
1994	8 659	166 716	429	7 557	509	8 088
1995	6 647	123 266	209	3 585	566	9 965
1996	5 929	112 639	100	2 039	464	8 223
1997	6 076	126 851	76	1 345	365	6 452
1998	5 529	119 024	329	7 553	348	6 167
1999	5 357	109 614	264	5 618	470	9 440
2000	7 428	142 077	488	9 197	377	6 995
2001	5 886	96 078	1 604	26 504	720	11 375
2002	7 360	107 553	1 738	27 237	742	9 395
2003	6 092	89 142	2 252	36 162	491	7 549
2004	5 609	88 725	1 896	30 667	713	11 776
2005	3 617	72 547	1 327	25 199	557	10 430
2006	3 575	67 546	1 169	24 714	400	7 754
2007	4 203	71 102	1 323	25 399	821	15 110
2008	3 860	64 022	1 929	29 003	727	11 867
2009p	2 799	49 369	1 379	24 740	1 152	20 960

\*Autres comprend entre 38 et 64 pays

Source : Services statistiques du MPO, Ottawa, **compilation** : MPO, Direction des politiques et de l'économique, région du Golfe

**ANNEXE 8.**

**Volume et valeur de pétoncles des autres régions administratives du MPO de l'Atlantique**

Année Québec	Volume (tm de chair)				Valeur (en milliers de dollars)			
	Québec	Terre-Neuve-et-Labrador	Maritimes	Total	Québec	Terre-Neuve-et-Labrador	Maritimes	Total
1990	437	116	9 167	9 719	3 836	624	79 494	83 954
1991	304	169	8 878	9 351	2 854	1 060	75 250	79 164
1992	326	833	9 684	10 843	3 064	4 760	91 497	99 321
1993	295	545	9 765	10 605	3 707	6 085	107 141	116 933
1994	296	900	9 473	10 669	4 424	12 710	116 829	133 963
1995	301	1,249	6 354	7 904	3 944	14 277	79 238	97 459
1996	301	1,469	5 018	6 787	3 916	18 166	61 098	83 180
1997	283	1,464	5 785	7 532	4 387	19 132	69 543	93 062
1998	327	839	6 043	7 209	4 945	11 288	72 621	88 854
1999	336	384	6 070	6 790	4 227	4 788	73 217	82 232
2000	284	347	9 571	10 202	3 815	4 227	109 722	117 764
2001	216	209	10 336	10 760	2 463	2 518	119 241	124 222
2002	150	125	11 190	11 466	1 472	1 058	127 028	129 558
2003	175	185	10 839	11 199	1 927	1 782	125 530	129 239
2004	140	526	9 152	9 817	1 610	5 805	109 869	117 284
2005	148	624	6 014	6 786	1 901	8 079	70 377	80 357
2006	133	282	7 118	7 533	1 686	3 346	80 930	85 962
2007	106	84	7 542	7 733	1 762	1 011	84 410	87 183
2008	100	54	7 869	8 023	1 471	763	88 457	90 691

**Source :** MPO Ottawa (<http://www.dfo-mpo.gc.ca/stats/commercial/sea-maritimes-fra.htm>), **compilation** Direction des politiques et de l'économie, région du Golfe